

Décision n° 2023/02  
relative à l'accréditation de  
l'École supérieure de chimie organique et minérale  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

**Établissement / École**

Nom :	École supérieure de chimie organique et minérale
Sigle :	ESCOM
Nom de marque :	ESCOM Chimie
Type :	Privé
Académie :	Amiens
Site(s) de l'école :	Compiègne

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Décision n° 2016/03-02

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie PE (Renouvellement périodique) :**

Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure de chimie organique et minérale ;
- Vu le rapport établi par Bernard PINEAUX (expert auprès de la CTI et rapporteur principal), Jean-Richard LLINAS (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Jacques SCHWARTZENTRUBER (expert auprès de la CTI), Guillermo CALLEJA (expert international auprès de la CTI), Anaïs LIQUIER (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 février 2023 ;
- Entendus Monsieur Gérard BACQUET, Directeur Général de l'École supérieure de chimie organique et minérale, Madame Diana RINGOT, Directrice des études, formation ingénieur de l'École supérieure de chimie organique et minérale et Madame France HIGUERES, Responsable QHSE de l'École supérieure de chimie organique et minérale ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	Formation continue	2023	2024-2025	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Mettre la mobilité internationale sortante dans le cadre du cursus d'ingénieur en conformité avec R&O à savoir au minimum 17 semaines pour la formation sous statut d'étudiant et au minimum 9 semaines pour la formation sous statut d'apprenti ;
- Clarifier le syllabus, notamment sur le lien entre enseignements et compétences ;
- Poursuivre la stratégie de refonte des programmes pour tenir compte des enjeux et besoins en compétences liés au développement durable ;
- S'assurer que les élèves disposent de toutes les informations nécessaires à leur orientation et au bon déroulement de leurs études ;
- Renforcer les liens avec l'association des alumni ;
- Clarifier, dans la convention passée avec l'UTC, l'usage des amphithéâtres et salles de cours de l'UTC.

**Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale	2023	2024-2025

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 février 2023

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Gilles SAINTEMARIE, Layth SLIMANE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023

Le rapporteur principal



Le greffe de la commission des  
titres d'ingénieur

*M.A. Drancourt*

La présidente  
Elisabeth CRÉPON

